

La Fondation pour le Tri-national de la Sangha (FTNS)

Mars 2007

Questions clés pour l'opérationnalisation

- Signature des documents de création
- Désignation du Président du Conseil d'Administration et du siège exécutif
- Enregistrement – Exemption fiscale
- Financement de la phase de démarrage
- Recrutement du Directeur Exécutif
- Finalisation des projections financières
- Autres outils de gestion (stratégie d'investissement, manuel de procédures, conditions d'octroi des subventions)
- Mobilisation des fonds

FTNS - Rôle du Membre et du Conseil d'Administration

« Société à responsabilité limitée par garantie »

- Membre (Articles 2 à 5 des Statuts) : soussigné à l'Acte Constitutif
 - Obligation : garantir un montant minimum de la dette de la Fondation à la dissolution (10£)
 - Droits limités par un accord (*deed of agreement*) avec les administrateurs

FTNS - Rôle du Membre et du Conseil d'Administration

- Conseil d'Administration (Articles 6 à 15) :
 - Gestion générale de la Fondation dont il peut exercer tous les pouvoirs : stratégie d'investissement, octroi des financements, etc.
 - Décisions exécutées par le Directeur Exécutif
 - Réunion dans la sous-région au moins deux fois par an
 - Nécessité d'un quorum d'au moins six des huit administrateurs de Catégorie A
 - Décisions prises par un vote à la majorité, sauf pour: changement du nombre d'administrateurs, amendement des Statuts ou dissolution de la Fondation (deux tiers)
 - Pas de rémunération

FTNS – Etapes pour l'enregistrement et l'exemption fiscale

- Signature des documents
 - Acte Constitutif (*Memorandum of Association*)
 - Statuts (*Articles of Association*)
 - Accord Membre/Administrateurs (*Deed of Agreement*)
 - *CoForm 10*
- Dépôt (par WilmerHale) et acceptation par *Companies House* : de 2 à 4 semaines
- Demande de reconnaissance auprès de la *Charity Commission* : de 4 à 7 mois
- Notification du *Inland Revenue Charities* : 28 jours